



Gestion Administrative

Date réception dossier
Date d'accueil demandée
Réf Dossier :
Profil T1 T2 T3

Dossier de pré-inscription

Micro-Crèche « Les Petits

Finauds »

14 Rue du Clair 25500 LES FINS.
Micro crèche 03.81.64.20.46
micro.creche.lpf@gmail.com

Confirmation (s) maintien dde accueil :

Réf Chèque :

Dossier à compléter et à retourner (adresse ci-dessus)

➡ Si vous demandez un accueil pour plusieurs enfants merci de remplir **1 dossier pour chaque enfant.**

V o t r e F a m i l l e :

	Père de l'enfant	Mère de l'enfant
Nom		
Prénom		
Adresse personnelle		
Profession		
Lieu de travail		
e-mail		
Téléphone (domicile, travail, portable)		
Régime allocataire (Caf, Msa, autres..)		
numéro allocataire (précisez le bénéficiaire)		
	Oui	Non

Vous avez déposé d'autres demandes dans d'autres structures :		
Si oui lesquelles :		

Vous êtes ¹	Mariés	Pacsés	Célibataire	Veuf(ve)	Divorcé(e)	Union Libre
	Père exclusivement	Mère exclusivement	Garde Alternée Rythme à définir			
Vous êtes divorcé (e) comment la garde est elle organisée ?						

Votre Enfant :

	Votre enfant est né	Votre enfant est à naître
Nom et Prénom		
Date et lieu de Naissance		
Date d'Accueil souhaité		
Nombre frère(s) et sœur(s) et Age		
	<ul style="list-style-type: none"> ○ Avant la naissance de votre enfant et après le dépôt de votre dossier, merci de confirmer chaque mois le maintien de votre demande d'accueil. ○ Dès la naissance de votre enfant merci de nous transmettre sa date et lieu de naissance et confirmer la date d'entrée dans la structure. <p><u>A défaut de nouvelles régulières de votre part, nous considérons votre demande d'accueil comme nulle.</u></p>	

¹ Merci de cocher la case correspondante



Dans l'éventualité où nous ne serions pas en mesure de vous accueillir, faute de places disponibles, merci de nous indiquer si vous souhaitez être inscrits sur liste d'attente.

- je souhaite rester sur liste d'attente dans l'éventualité d'un désistement,
- je souhaite rester en attente pour la rentrée de **septembre 2026**,
- je ne maintiens pas ma demande si l'accueil ne peut pas se dérouler suivant ma demande.

Fait à :

Le :

Signature des gestionnaires :

Signature des parents :



MICRO CRECHE LES PETITS FINAUDS

ANNEXE 1 - Contrat d'accueil REGULIER pour les enfants de 3 mois à 6 ans.

La micro-crèche « Les petits Finauds » est ouverte
du lundi au vendredi de 6h30 à 18h 00 .

L'accueil est limité à un maximum de 10h par jour de présence.

Monsieur et / ou Madame

Adresse complète :

Téléphone (s) :

Réservent pour leur(s) enfant(s)

Les heures et les jours d'accueil suivants :

Nous demandons ² :

- ✓ un accueil régulier (jours et horaires définis et contractualisés) (ANNEXE 1 à retourner)
- ✓ un accueil régulier (rythme accueil différent en semaine paire et impaire) (ANNEXE 2 à retourner)
- ✓ un accueil fluctuant (planning mensuel, volume d'accueil contractualisé) (ANNEXE 3 à retourner)
- ✓ un accueil occasionnel (à la demande et suivant les places disponibles, volume d'accueil contractualisé)

³	Heure d'arrivée	Heure de départ	Total heure /jour
Lundi			
Mardi			
Mercredi			
Jeudi			
Vendredi			

Soit un total : heures d'accueil par semaine.

(Attention si votre demande est admise et si modifiez de manière conséquente votre besoin d'accueil nous nous réservons la possibilité de reconsidérer notre position)

(Attention pas d'arrivées – départs entre 9 h 00 et 13 h 15// 15 h 30-16 h 15)

Les parents s'engagent également à fournir leur dernier avis d'imposition (année N-2) (avis d'imposition conjoint ou père et mère si avis séparés).

Fait à :

Le :

Signature des gestionnaires :

Signature des parents :

SAS Les Petits Finauds
14 Rue du Clair - 25500 Les Fins
micro.creche.lpf@gmail.com
Tél. 03 81 64 20 46
Siret: 820 056 933 00017

² Rayer la ou les mentions inutiles

³ Si vous avez un planning en semaine paire, impaire ou planning fluctuant **merci de nous fournir l'annexe du contrat ci jointe.**



Annexe 2 au contrat d'accueil REGULIER RYTHME SEMAINE PAIRE IMPAIRE pour les enfants de 3 mois à 6 ans.

Accueil semaine paire - impaire

Monsieur et / ou Madame

Adresse complète :

Téléphone (s) :

Réservent pour leur(s) enfant(s)

Nous demandons , les heures et les jours d'accueil suivants pour :

- ✓ un accueil régulier (jours et horaires définis et contractualisés comme suit) **attention pas d'accueil en demi journée**

Semaine Paire	Heure d'arrivée	Heure de départ	Total heure /jour
Lundi			
Mardi			
Mercredi			
Jeudi			
Vendredi			

Soit un total : heures d'accueil par semaine paire.

Semaine Impaire	Heure d'arrivée	Heure de départ	Total heure /jour
Lundi			
Mardi			
Mercredi			
Jeudi			
Vendredi			

Soit un total : heures d'accueil par semaine impaire.

(Attention si votre demande est admise et si modifiez de manière conséquente votre besoin d'accueil nous nous réservons la possibilité de reconsidérer notre position)

(Attention pas d'arrivées – départs entre 9 h 00 et 13 h 15// 15 h 30-16 h 15)

Les parents s'engagent également à fournir leur dernier avis d'imposition. (année N-2) (avis d'imposition conjoint ou père et mère si avis séparés).

Fait à :

Le :

Signature des gestionnaires :

Signature des parents :



Annexe 3 au contrat d'accueil FLUCTUANT pour les enfants de 3 mois à 6 ans.

Monsieur et / ou Madame

Adresse complète :

Téléphone (s) :

Réservent pour leur(s) enfant(s)

Nous demandons, les heures et les jours d'accueil suivants

✓ un accueil régulier (jours et horaires définis suivant un planning et volume horaire contractualisé comme suit)

Nous nous engageons à fournir le planning chaque mois

au plus tard le du mois en cours pour le mois suivant.⁴

Semaine Fluctuante	Heure d'arrivée	Heure de départ	Total heure /jour
Lundi		VOLUME HEBDO h	
Mardi			
Mercredi			
Jeudi			
Vendredi			

Soit un total : heures d'accueil par semaine.

(Attention si votre demande est admise et si modifiez de manière conséquente votre besoin d'accueil nous nous réservons la possibilité de reconsidérer notre position)

(Attention pas d'arrivées – départs entre 9 h 00 et 13 h 15// 15 h 30-16 h 15)

Les parents s'engagent également à fournir leur dernier avis d'imposition (année N-2) (avis d'imposition conjoint ou père et mère si avis séparés).

Fait à :

Le :

Signature des gestionnaires :

Signature des parents :

SAS Les Petits Finauds
14 Rue du Clair - 25500 Les Fins
micro.creche.lpf@gmail.com
Tél. 03 81 64 20 46
Siret: 820 096 933 00017

⁴ Le planning fluctuant doit nous être fourni au plus tard le 10 du mois en cours pour le mois suivant.

Annexe 4 au contrat d'accueil OCCASIONNEL pour les enfants de 3 mois à 6 ans.

Monsieur et / ou Madame

Adresse complète :

Téléphone (s) :

Réservent pour leur(s) enfant(s)

Nous demandons, les heures et les jours d'accueil suivants, suivant les places disponibles :

- ✓ un accueil occasionnel (jours et horaires non définis, libres ou non suivant le planning de la structure, disponible un mois avant le mois N+1)

Accueil occasionnel vœux d'accueil	Heure d'arrivée	Heure de départ	Total heure /jour
Lundi et/ou			
Mardi et/ou			
Mercredi et/ou			
Jeudi et/ou			
Vendredi et/ou			

Attention vous pouvez être aidés par la CAF (suivant votre situation) et à la condition que vous totalisiez un minimum de 16 h d'accueil dans le mois)

(Attention pas d'arrivées – départs entre 9 h et 13 h 15// 15 h 30-16 h 15)

Les parents s'engagent également à fournir leur dernier avis d'imposition (année N-2) (avis d'imposition conjoint ou père et mère si avis séparés).

Fait à :

Signature des gestionnaires :

Le :

Signature des parents :

SAS Les Petits Finauds
14 Rue du Clair - 25500 Les Fins
micro.creche.jp@gmail.com

Tél. 03 81 64 20 46
Site: 020 985 933 00117


Constitution du dossier de pré-inscription :

Les parents s'engagent à fournir les pièces suivantes afin de confirmer l'inscription de leur(s) enfant(s) :

- Photocopie du dernier avis d'imposition (obligatoire pour la facturation).
- **Chèque d'inscription et de réservation d'un montant de 100 euros à l'ordre de la « SAS les Petits Finauds »** (il sera encaissé uniquement si la micro crèche vous propose une place libre),
- Fiche Famille,
- Contrat d'accueil suivant les annexes 1-2-3-4
- Annexe au contrat d'accueil si nécessaire (planning fluctuant)
- Justificatif du domicile,
- Copie livret de Famille

UNIQUEMENT A réception de notre confirmation d'accueil, nous vous demanderons de compléter votre dossier par d'autres fiches⁵ et renseignements :

- **Chèque d'acompte (correspondant à la moitié d'une mensualisation)** (suivant la demande de l'établissement lors de la confirmation d'accueil de votre enfant) – déduit sur votre première facture de mensualisation.
- Les photocopies des vaccinations à jour (suivant la naissance avant ou après le 01 janvier 2018)
- Signature du règlement de Fonctionnement,
- Fiches informatives médicales - informations à remplir obligatoirement par votre médecin traitant (nom, médecin, questionnaire médical, certificat médical, autorisation accueil en structure collective ...)
- Autorisations parentales diverses (sorties extérieures, droit à l'image de votre enfant, retrait de votre enfant par un tiers autorisé, administration de médicaments suivant prescriptions médicales valides,),
- Indication des jours de congés où l'enfant ne sera pas présent à la crèche.
- Détails et horaires pour la mise en place de la période d'adaptation
- Attestation de responsabilité civile valide et nominative (au nom de votre enfant)
- Une photo de votre enfant,
- Pour les bébés de moins de 12 mois : Un carnet de liaison (format A5) marqué au nom de votre enfant

Seul votre dossier complet sera pris en compte et à la condition que vous confirmiez chaque mois votre demande d'accueil, à défaut votre demande est considérée comme nulle.

⁵ Ces fiches seront fournies par nos soins

Montants mensuels maximums de la prise en charge CAF en fonction des plafonds de revenus

Montants mensuels maximum du 1er avril 2024 au 31 mars 2025

Aide de la CAF	Tranche 1	Tranche 2	Tranche 3
- De 3 ans	967.81 €	834.28 €	700.80 €
De 3 à 6 ans	483.91 €	417.15 €	350.40 €

(*) montants indiqués avant déduction Crds

Si votre enfant atteint l'âge de 3 ans entre le 1er janvier et le 31 août, le bénéfice du montant mensuel maximum applicable aux enfants de 0 à 3 ans est prolongé jusqu'au mois précédent la rentrée scolaire de septembre

Plafonds de revenus 2023 En vigueur jusqu'au 31 décembre 2025

	Tranche 1	Tranche 2	Tranche 3
Enfant à charge	Inférieurs à	Ne dépassant pas(médian)	Supérieurs à
1 enfant	23 903 €	53 119 €	53 119 €
2 enfant	27 295 €	60 659 €	60 659 €
3 enfants	30 687 €	68 199 €	68 199 €
Au-delà 3 enfants	+ 3 392		+ 7 540 €

Ces plafonds sont majorés de 40 % si vous élevez seul votre ou vos enfants.

NB :

- 15% de la facture reste à charge des allocataires, les frais de repas et de goûter ne sont pas pris en compte.

Concernant la réglementation du complément mode de garde avec les prestations perçues à l'étranger :

- Le droit prioritaire aux prestations familiales est étudié selon l'activité professionnelle des parents des enfants.
 - S'il y a une activité (**suffisante**) en France d'un parent et que l'autre parent travaille en Suisse, le droit est prioritaire aux prestations françaises, et le complément mode de garde est versé chaque mois.
 - Si un parent n'a pas d'activité et que l'autre parent travaille en Suisse, le droit aux prestations est prioritaire en Suisse. L'employeur Suisse verse chaque mois les allocations familiales. Chaque trimestre, la Caf étudie le droit à l'allocation différentielle, c'est à dire la différence entre les allocations Suisses et les droits théoriquement dus en France. Le complément mode de garde est inclus dans ce calcul. Le versement de l'allocation différentielle est effectué chaque trimestre.

Cas particuliers :

- Cumul mode de garde : si vous avez à la fois recours à plusieurs modes de garde (assistant maternel, garde à domicile, association, entreprise ou micro-crèche), le cumul des prises en charge partielles de la rémunération est possible sous certaines conditions.
- Parents ayant tous les deux une activité professionnelle en Suisse – le droit est prioritaire en Suisse.
- Attention si l'un des deux parents bénéficie de la prestation partagée d'éducation de l'enfant (PrePareE) versée pour un temps partiel de 50 % au moins le montant est divisé par deux.
- Le montant de l'aide de la Caf peut être majoré
 - de 10 % si l'enfant est accueilli la nuit de 22 à 6 h, le dimanche et les jours fériés (heures spécifiques)
 - de 30 % si l'un des deux conjoints bénéficie d'une allocation adulte handicapé (Aah)
 - de 30 % si vous bénéficiez de l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé
 - de 30 % si vous vivez seul(e) avec votre (vos) enfant (s)

Dans tous les cas nous vous remercions de bien vouloir contacter votre CAF pour les éventuelles questions et cas particuliers.

Tarification pour un enfant :

	> 50 heures	Entre 49h et 40h	Entre 39h et 30 h	Entre 29h et 20h	En dessous de 19h
Coût horaire tranche 1	7,4€	7,7€	8,2€	8,7€	8,9€
Exemple (heures)	50	40	30	20	10
Coût net mensualisé	1449	1206	963	681,5	348,58
Coût après aide de la CAF	523	1281	144	102	52
Coût horaire tranche 2	8,2€	8,5€	9€	9,5€	9,7€
Exemple (heures)	50	40	30	20	10
Coût mensualisé	1605	1331	1057	744	379
Coût après aide de la CAF	808	534	260	112	57
Coût horaire tranche 3	8,9€	9,2€	9,7€	9,9€	10€
Exemple (heures)	50	40	30	20	10
Coût mensualisé	1742	1441	1140	775	391
Coût après aide de la CAF	1072	771	470	116	59

Coût mensualisé pour exemple sur 47 semaines de garde, pour un enfant à charge dans le foyer.

Tarification à partir de 2 enfants dans la structure :

	> 50 heures	Entre 49h et 40h	Entre 39h et 30 h	Entre 29h et 20h	En dessous de 19h
Coût horaire tranche 1	6,9€	7,2€	7,7€	8,2€	8,4€
Coût horaire tranche 2	7,7€	8€	8,5€	9€	9,2€
Coût horaire tranche 3	8,4€	8,7€	9,2€	9,7€	9,9€

Tarification accueil occasionnel :

	Accueil occasionnel
Coût horaire tranche 1	10€
Coût horaire tranche 2	10€
Coût horaire tranche 3	10€